Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260507-2026_07_74-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2026 A 19 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à 19h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. JANNIN Gildas, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme LE BRIAND Fabienne, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann

Représentées : Mme CAMUZARD Morgane par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves, Mme KERLEAU Aline par procuration à Mme LE BERRE Maryvonne

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme CEILLIER Christine

Date d'envoi de la Convocation : 30 Avril 2026

DELIBERATION N°2026-07-74 :PORT : CLASSIC CHANNEL REGATTA : MODIFICATION DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA COURSE

Rapporteur : M. Sébastien PEILLET, Adjoint en charge des affaires portuaires

M. PEILLET rappelle que le Conseil municipal a validé l'attribution d'une subvention de 1000€ par délibération n°2026-04-46 lors de la séance du 12 mars 2026 pour la Classic Channel Regatta.
Après discussions auprès de l'association qui organise la Classic Chanel Regatta, il est proposé de revoir la subvention à 500€.
De plus, il est proposé d'accueillir l'ensemble des bateaux à titre gratuit sur l'intégralité du ponton 3 et du ponton lourd du 12 au 13 juillet 2026,
Vu l'avis de la commission plénière du 4 mai 2026,

- ✓ **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à la majorité absolue (4 abstentions : M. Gilles ALLAIN, Catherine GUILLOU, Fabienne LE BRIAND, Yoann JUMEL) :**
- ✓ **D'approuver l'attribution d'une subvention de 500€ du budget « commune »,**
- ✓ **D'accorder la gratuité à l'ensemble des bateaux qui concourent lors de la Classic Channel Regatta,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

Mme CEILLIER Christine
Secrétaire de séance,

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX 22740 CÔTES D'ARMOR